



## Commission de la Justice

### Procès-verbal de la réunion du 01 décembre 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 29 septembre, 20 octobre, 27 octobre et 10 novembre 2021 ainsi que des réunions jointes des 14 juin, 2 septembre et 11 octobre 2021
2. 7533A **Projet de loi portant modification :**
  - 1° du Code pénal ;
  - 2° du Code de procédure pénale ;
  - 3° de la loi modifiée du 17 mars 1992 portant
    1. approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;
    2. modifiant et complétant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;
    3. modifiant et complétant certaines dispositions du Code d'instruction criminelle ;aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal- Rapporteur : Charles Margue  
  
- Examen du 4<sup>ème</sup> avis complémentaire du Conseil d'Etat  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7908 **Projet de loi portant modification de l'article 55 du Code civil et prolongeant le délai des déclarations de naissance**  
  
- Désignation d'un Rapporteur  
- Présentation du projet de loi et examen des articles  
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
4. 7878 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 et modifiant :**
  - 1° le Code de la sécurité sociale ;
  - 2° la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz ») ;

3° la loi modifiée du 1er décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuer-gesetz ») ;  
 4° la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;  
 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;  
 6° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;  
 7° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant  
 a) harmonisation de renseignement musical dans le secteur communal ;  
 b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;  
 c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;  
 8° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;  
 9° la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ;  
 10° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;  
 11° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;  
 12° loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification I. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant ;  
 13° la loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles  
 - Rapporteur : Monsieur Dan Biancalana

7879 **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025**  
 - Rapporteur : Monsieur Dan Biancalana

- Présentation et examen du volet Justice

5. 7793 **Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise**  
 - Rapporteur : Monsieur Marc Goergen

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

6. **Divers**

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Frank Colabianchi remplaçant M. Pim Knaff, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Charles Margue, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth

Mme Sam Tanson, Ministre de la Justice

Mme Jeannine Dennewald, M. Gil Goebbels, Mme Anne Gosset, Mme Christine Goy, M. Michel Turk, du Ministère de la Justice

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Pim Knaff, Mme Viviane Reding

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Sven Clement, auteur de la proposition de loi n° 7793

\*

Présidence : M. Charles Margue, Président de la Commission

\*

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 29 septembre, 20 octobre, 27 octobre et 10 novembre 2021 ainsi que des réunions jointes des 14 juin, 2 septembre et 11 octobre 2021**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés par vote unanime par les membres de la Commission de la Justice.

\*

- 2. 7533A Projet de loi portant modification :**
  - 1° du Code pénal ;**
  - 2° du Code de procédure pénale ;**
  - 3° de la loi modifiée du 17 mars 1992 portant**
    - 1. approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;**
    - 2. modifiant et complétant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;**
    - 3. modifiant et complétant certaines dispositions du Code d'instruction criminelle ;****aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal**

#### **Examen du 4<sup>ème</sup> avis complémentaire du Conseil d'Etat**

Le 16 novembre 2021, le Conseil d'Etat a émis son quatrième avis complémentaire. Dans cet avis, le Conseil d'Etat appuie la scission du projet de loi sous rubrique en deux volets distincts « [...] étant donné que les dispositions faisant l'objet de la scission peuvent être disjointes en deux projets distincts, cette disjonction ne créant pas d'incohérence entre les deux textes en projet. »

#### **Présentation et adoption d'un projet de rapport**

La présentation du projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

## **Vote**

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

## **Temps de parole**

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, la Commission de la Justice propose de recourir au modèle de base.

\*

### **3. 7908 Projet de loi portant modification de l'article 55 du Code civil et prolongeant le délai des déclarations de naissance**

#### **Désignation d'un Rapporteur**

Les membres de la Commission de la Justice désignent leur Président, M. Charles Marque (déi gréng), comme Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

#### **Présentation du projet de loi et examen des articles**

Le projet de loi n° 7908 propose d'augmenter le délai endéans lequel la déclaration d'une naissance doit être effectuée à l'officier de l'état civil, de cinq jours actuellement, à dix jours. Dès le début de la pandémie de la Covid-19 en mars 2020, le délai de déclaration de naissance a d'abord été suspendu pour être finalement porté à un mois, principalement pour désengorger et diminuer le nombre de contacts dans les bureaux de l'état civil des administrations communales disposant sur leur territoire d'une maternité et enregistrant de ce fait la majorité des naissances au Grand-Duché de Luxembourg.

Les expériences sur le terrain ayant été positives il a été décidé de proposer une augmentation permanente du délai de déclaration de naissance, même en dehors d'un contexte de crise sanitaire. La dernière statistique publiée au niveau national indique que la durée d'hospitalisation moyenne pour un accouchement normal s'élève à quatre jours. L'augmentation du délai de cinq jours pour les déclarations de naissance facilite la situation pour les personnes accouchant seules et leur permet d'effectuer cette démarche elles-mêmes sans devoir demander à une autre personne présente à l'accouchement d'effectuer la déclaration à leur place. L'augmentation du délai à 10 jours devrait aussi mener à une accalmie dans les services d'état civil des administrations communales ayant une maternité sur leur territoire, alors que ceux-ci constatent une grande affluence les lundis, du fait qu'il s'agit actuellement du

#### **Examen de l'avis du Conseil d'Etat**

Quant au fond, le Conseil d'Etat marque son accord avec les dispositions proposées par les auteurs du projet de loi. Dans le cadre de ses observations d'ordre légistique, le Conseil d'Etat préconise une reformulation de l'intitulé et de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.

#### **Continuation des travaux**

Les membres de la Commission de la Justice décident d'adopter le projet de rapport lors de la prochaine réunion. Quant au temps de parole, il est proposé de recourir au modèle de base.

\*

- 4. 7878** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 et modifiant :**
- 1° le Code de la sécurité sociale ;**
  - 2° la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs (« Bewertungsgesetz ») ;**
  - 3° la loi modifiée du 1er décembre 1936 concernant l'impôt commercial (« Gewerbesteuer-gesetz ») ;**
  - 4° la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes ;**
  - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
  - 6° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs ;**
  - 7° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant**
    - a) harmonisation de renseignement musical dans le secteur communal ;**
    - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;**
    - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;**
  - 8° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;**
  - 9° la loi du 7 décembre 2007 autorisant l'État à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ;**
  - 10° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;**
  - 11° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;**
  - 12° loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification I. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant ;**
  - 13° la loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles**
- 7879** **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025**

#### **Présentation et examen du volet Justice**

L'augmentation budgétaire, dont bénéficie le ministère de la Justice, est de 11,07 pour cent. Les dépenses totales de l'année 2025 sont de 220.614.283 millions d'euros. Le ministère bénéficie d'une augmentation de vingt-cinq pour cent. A noter que le CPG sera opérationnel à partir de l'année prochaine, ce qui entraîne également une augmentation budgétaire au sein de l'administration judiciaire d'environ vingt pour cent.

La grande majorité des dépenses est provoquée par des frais de personnel, notamment par voie de recrutement de collaborateurs additionnels. A noter que les frais d'infrastructure ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre de la loi budgétaire.

Une des priorités du ministère de la Justice constituera la digitalisation des procédures et démarches administratives, de l'archivage et des procédures judiciaires.

Quant aux réformes législatives clés de l'année 2022, il y a lieu de signaler que l'assistance judiciaire sera réformée ce qui entraînera également une augmentation des coûts y liés. Il est proposé de modifier les critères d'attribution et de mettre en place une assistance judiciaire partielle en faveur des personnes ayant des revenus qui dépassent le seuil actuellement applicable. Un avant-projet de loi a été élaboré par le ministère et il sera discuté avec les députés, une fois qu'il soit approuvé par le Conseil de Gouvernement et déposé à la Chambre des Députés.

De plus, le Conseil national de la Justice entamera ses travaux en 2022, ce qui entraîne également une augmentation des frais de personnel et de fonctionnement de cette institution nouvelle.

Une réforme législative de la médiation est également élaborée par le ministère. Un texte du projet de loi sera présenté aux Députés lors d'une prochaine réunion.

Quant au recrutement de référendaires de justice au sein des deux ordres juridictionnels prévus par le projet de loi<sup>1</sup> n°7863, celui-ci a également un impact budgétaire.

Quant au recrutement d'attachés de justice et celui d'agents affectés au Bureau de recouvrement des avoirs, ces projets sont également comptabilisés.

Quant à la réforme des tutelles, il est proposé de renforcer le cadre légal et de mettre l'accent sur l'autonomie des personnes soumises à une mesure de tutelle.

A noter que le ministère de la Justice déménagera dans un nouveau bâtiment administratif au Kirchberg.

L'évaluation du Luxembourg par le Groupe d'action financière se déroulera, selon les dernières informations détenues par le ministère, au cours de l'automne de l'année 2022. Cette évaluation entraînera des coûts de traduction et des frais d'hébergement des évaluateurs.

Un dernier point important constituera également l'accès à la culture au sein des centres pénitentiaires. Il s'agit d'un projet qui se déroule en étroite collaboration avec le ministère de la Culture.

## **Echange de vues**

- ❖ M. Dan Biancalana (Rapporteur, LSAP) renvoie aux projets de digitalisation entamés par le ministère et souhaite savoir si un responsable de la transformation digitale a été désigné. De même, il se demande quelles synergies avec le ministère de la Digitalisation sont prévues.

---

<sup>1</sup> Projet de loi sur les référendaires de justice et portant modification de :

1. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;
2. la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;
3. la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle ;
4. la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice
5. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État

En outre, l'orateur souhaite avoir davantage d'informations sur la future réforme du droit de la protection de la jeunesse.

Mme Sam Tanson (Ministre de la Justice, déi gréng) explique que le ministère de la Justice dispose d'un directeur de département qui agit dans le domaine de la digitalisation. Une coopération étroite avec le ministère de la Digitalisation existe et le ministère travaille également avec un prestataire de service externe, pour réaliser certains des projets de digitalisation.

- ❖ M. Charles Marque (Président, déi gréng) se demande quand est-ce que le projet de loi n°7863 sur le recrutement des référendaires de justice sera avisé par le Conseil d'Etat, étant donné que la date d'entrée en vigueur proposée par les auteurs de celui-ci est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mme Sam Tanson (Ministre de la Justice, déi gréng) confirme que le ministère est en attente d'un avis sur ledit projet de loi. Il y a lieu de signaler que le Conseil d'Etat a été saisi de nombreux projets de loi d'une grande complexité par le Gouvernement, de sorte qu'un certain délai d'attente s'impose. La date d'entrée en vigueur du projet de loi prémentionné devra être adaptée le cas échéant.

\*

## **5. 7793 Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise**

### **Présentation et adoption d'un projet de rapport**

M. Marc Goergen (Rapporteur, Piraten) présente les grandes lignes de son projet de rapport.

Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la Commission de la Justice.

### **Vote**

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

### **Temps de parole**

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, la Commission de la Justice propose de recourir au modèle de base.

\*

## **6. Divers**

M. Laurent Mosar (CSV) souhaite que le rapport d'évaluation du ministère des Affaires étrangères américain sur la lutte contre la traite des êtres humains soit porté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission de la Justice. L'orateur renvoie à l'importance de

ce sujet et au phénomène de la mendicité organisée qui se répand de plus en plus à Luxembourg-ville.

M. Charles Marque (Président, déi gréng) rappelle qu'une réunion ayant trait à la problématique de la traite des êtres humains aura lieu en date du 6 décembre 2021. Lors de cette réunion, la Commission consultative des Droits de l'Homme présente son rapport sur la traite des êtres humains au Luxembourg.

Mme Sam Tanson (Ministre de la Justice, déi gréng) propose que ce point peut être porté à l'ordre du jour de la réunion du 5 janvier 2022.

Décision : la commission parlementaire marque son accord avec cette proposition.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**